

**REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR ROMAIN SCHAEER, DEPUTE (UDC), INTITULEE "GRAVILLONS POUR MIEUX GOUDRONNER" (N° 3044)**

La route cantonale RC 247 "entrée Ouest de Charmoille" a fait l'objet ce printemps de travaux d'entretien dirigés par le Service des infrastructures (ci-après : SIN).

Les travaux d'entretien qui ont été réalisés sont les suivants :

1<sup>ère</sup> phase : réparations ponctuelles sur les parties fortement fissurées du support en appliquant une couche d'émulsion de bitume et de gravillons (technique de réparation appelée "point à temps").

Ces premiers travaux sont effectués par la voirie dans le cadre des travaux d'entretien annuels.

La réparation de chaussée "point à temps" consiste en un épandage d'émulsion de bitume et de gravillons. Cette technique permet un entretien de la surface de la chaussée en lui redonnant de l'étanchéité et en limitant la formation des dégradations. Les réparations ne sont effectuées que sur les surfaces qui nécessitent d'être traitées.

Dans le cas de ce chantier d'une surface totale de 3'300 m<sup>2</sup>, seul le quart de cette surface a nécessité la mise en place préalable de ce "point à temps".

2<sup>ème</sup> phase : travaux de fraisage par une entreprise spécialisée, plus précisément fraisage des marquages, des zones de raccordement et des bords en vue de redonner une pente transversale suffisante à la route. Au total, une surface d'environ 400 m<sup>2</sup> a été fraisée.

3<sup>ème</sup> phase : mise en place d'un reprofilage localisé avec enrobé bitumineux pour garantir une bonne planéité en vue de la couche finale.

4<sup>ème</sup> phase : mise en place de la couche de roulement avec un enrobé coulé à froid (ECF) sur toute la surface. L'ECF est un mélange de granulats, d'émulsion de bitume et d'additifs. Cette couche de roulement d'épaisseur réduite (10 mm) assure la fonction d'adhérence et d'imperméabilité au même titre qu'une couche d'enrobé bitumineux traditionnel avec l'avantage d'un prix unitaire nettement inférieur par rapport à un revêtement classique.

Les observations faites par l'auteur de la question écrite sont chronologiquement situées entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> phase. Le fraisage des bords de chaussée, du marquage des passages pour piétons et des arrêts de bus ont très localement repris des surfaces préalablement traitées par la technique du "point à temps".

Plus précisément, le Gouvernement peut donner les réponses suivantes aux questions :

*Est-ce une nouvelle méthode de pose ?*

Non, la méthode est éprouvée. Elle offre l'avantage d'imperméabiliser la surface tout en garantissant une bonne adhérence aux usagers de la route. Dans le cas précis, elle est particulièrement adaptée car le secteur est composé de surface "taconnées" issues de travaux communaux réalisées en 2017.

Cette technique a déjà été réalisée en 2017 et auparavant sur plusieurs routes cantonales jurassiennes avec un rapport qualité-prix toujours très favorable. La technique offre aussi l'avantage de limiter au maximum la durée de l'intervention et de perturber ainsi le moins possible le trafic routier.

*Le Canton a-t-il réellement les moyens financiers pour opérer de tels travaux à double ?*

Comme expliqué ci-dessus, il n'y pas eu de travaux à double. Les opérations préalables de mise en place de "point à temps" sont mécanisées à l'aide de machines à grand rendement. Le fraisage qui intervient en 2<sup>ème</sup>

phase permet de régler les questions de niveau nécessaire pour l'évacuation des eaux et empiète parfois sur les surfaces traitées par le "point à temps".

*Quels surcoûts a-t-on enregistré pour ces travaux ?*

Il n'y a pas de surcoût. La méthode utilisée est meilleur marché (Fr. 18.--/m<sup>2</sup>) qu'un enrobé traditionnel dont le coût est d'environ Fr. 35.--/m<sup>2</sup>.

Les surfaces traitées par "point à temps" puis fraisées après-coup représentent environ 200 m<sup>2</sup> à Fr. 4.70/m<sup>2</sup>, soit 1'000 francs au maximum. Le coût du traitement de la fissuration par "point à temps" avec les prix attractifs de la campagne 2018 est inférieur à une intervention ponctuelle qui aurait dû être effectuée par une entreprise locale.

*Les services cantonaux concernés ne sont-ils pas certifiés ISO 9001 ?*

Le SIN est certifié ISO 9001 : version 2008 depuis juin 2015. Il est, depuis le mois de juin 2018, certifié ISO 9001 : version 2015. Le SIN a donc défini des processus clairs de réalisation qu'il applique sur tous ses chantiers.

*Si oui, comment peut-on en arriver à telle aberration ?*

Aucune déviation (ou non-conformité) n'est à signaler dans le cas des travaux de Charmoille. Les étapes successives de la pose d'un revêtement de type ECF ont été respectées. La réfection de la chaussée a été faite de manière économique, tout en garantissant une qualité et une durabilité optimale.

Dans le cas où un dysfonctionnement serait apparu dans la préparation ou l'exécution des travaux, le système d'assurance qualité de SIN aurait exigé des fiches d'amélioration avec des mesures correctives. Ces fiches d'amélioration permettent, cas échéant, de tirer les enseignements d'un dysfonctionnement ou d'une erreur commise.

*N'existe-t-il pas une planification temporelle et locale des interventions ?*

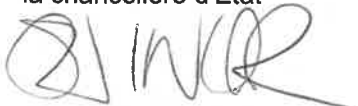
Le SIN définit les projets à réaliser sur la base des budgets et de la planification financière cantonale votée par le Parlement.

La planification des travaux d'entretien de revêtement s'effectue sur la base d'observations visuelles complétées par des mesures de portance. Cette planification varie également en fonction des dégâts qui apparaissent généralement à la fin de l'hiver. Le type d'entretien est fonction de la catégorie de la route, de l'importance du trafic et notamment de la fréquentation de la route par les piétons et les cycles. Les travaux d'entretien visent prioritairement à assurer la sécurité des usagers et la pérennité du réseau routier.

Delémont, le 4 septembre 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
la chancellerie d'Etat



Gladys Winkler Docourt